842 MINEURS ARRÊTÉS À DES HEURES TARDIVES DE LA NUIT À ALGER DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Diktat des bambins, démission des parents !

Durant les dix premiers mois de l'année en cours, les patrouilles de la Sûreté de wilaya d'Alger ont appréhendé 842 mineurs, dont 16 filles, à des heures tardives de la nuit, pour différents motifs. La plupart du temps, les parents, une fois convoqués, affirment qu'ils ne savaient même pas où se trouvaient leurs enfants au moment des faits.

Mehdi Mehenni – Alger (Le Soir) – Est-il normal qu'un père de famille rentre à 23h chez lui et ne vérifie pas si son fils est dans sa chambre ? Est-il aussi normal que la maman ne s'inquiète pas et n'informe pas le père que leur fils est encore à cette heure tardive dehors ?

Ce sont pourtant des choses devenues courantes chez les familles algéroises, et le commissaire divisionnaire Mohamed Serier, chef de Sûreté de la wilaya d'Alger, l'atteste : «Quotidiennement nos patrouilles ramènent des mineurs, parfois des filles, à des heures tardives de la nuit. Les uns sont arrêtés en flagrant délit de consommation de drogue, les autres pour bagarres et port d'arme blanche…

Certains viennent même d'autres wilayas ayant fugué. Mais le fait le plus inquiétant est l'insouciance des parents qui ne cherchent pas après leurs enfants. Combien de pères de famille nous avons convoqués et qui ignoraient si leurs enfants étaient à la maison au moment des faits.

Ces enfants sont pourtant appréhendés dans la rue, entre 23h et 2h du matin. Comment un père peut-il ignorer si son enfant est à la maison ou non à cette heure tardive de la nuit ?».

Le commissaire, qui s'exprimait ce jeudi 17 novembre 2011 en marge d'une journée d'étude et d'information sur la délinquance juvénile, s'interroge d'abord sur le rôle des parents, de la société civile, des voisins, des imams soulignant au passage qu'il incombe souvent à la police d'accomplir la tâche des autres. «Il n'y a pas que l'Etat qui est censé prendre en charge cette catégorie de la société et combattre la délinquance juvénile.

La première mission incombe aux parents et au voisinage immédiat, et c'est cela que les gens doivent comprendre», a-t-il ajouté.

De son côté, le chargé de communication de la sûreté de la wilaya d'Alger, M. Kadaoui, affirme que le taux de délinquance chez les mineurs âgés entre 16 et 18 ans est énorme et cela est dû selon lui à une évidence incontestable : «C'est un manque d'encadrement et surtout de communication entre les différents acteurs, à savoir les parents, l'éducation, la police et les associations.»

Les comportements à risque, selon toujours ce dernier, ne sont pas nécessairement diagnostiqués et utilisés pour faire face à ce phénomène. Comme un mineur ne peut souvent que faire l'objet de mesures de protection et de rééducation en cas d'infraction, la Sûreté de la wilaya d'Alger a mis en place, depuis 2005, des cellules d'écoutes et d'actions préventives au niveau des 13 sûretés de daïra d'Alger.

Selon Mohamed Serier, la mission de ces cellules consiste principalement en sensibilisation en milieu ouvert, à savoir dans les quartiers, les établissements scolaires, les centres de formation et parfois même chez des familles en détresse. Sinon, leurs portes sont toujours ouvertes au niveau des sûretés de daïra pour accueillir les jeunes en difficulté ou les parents qui cherchent conseil et assistance, chez notamment les 50 psychologues que compte la Sûreté de wilaya d'Alger. Mais le fait à la fois inquiétant et attristant, regrette le chef de SWA, est que ces jeunes mineurs, approchés par les cellules d'écoutes et d'actions préventives, avouent, parfois même inconsciemment, qu'ils s'identifient à des malfrats notoires ou des chefs de bande connus dans la capitale.

M. M.

NAÂMA / UNE FILIÈRE DE FAUX MONNAYEURS DÉMANTELÉE PAR LA PJ

Arrestation d'un ressortissant subsaharien

La police judiciaire relevant de la Sûreté de la wilaya de Naâma a, lors d'une patrouille de routine à la gare routière, interpellé un voyageur suspect, d'origine africaine en possession d'un faux passeport malien datant de 2011 appartenant à B. Y. B., né en 1978 à Bamako (Mali), ainsi qu'un carnet de vaccins, a indiqué un communiqué de la PJ de Naâma.

Après une fouille systématique du sac, la police a découvert le pot aux roses : 596 coupures de papier en liasses, découpées et transformées en couleur noire et prêtes à l'impression ; 37 vrais billets de banque de 1 000 DA ; 50 vrais billets de 2 000 DA (soit 137 000 DA), tachés de poudre blanche et dissimulés entre les liasses de coupures dans un sachet. Dans un autre sachet, des produits chimiques permettant l'usage de la contrefaçon ; dans le même sac un téléphone mobile, 3 puces appartenant à des acolytes étrangers et du papier aluminium.

Le captif a avoué à la police judiciaire qu'il avait rendez-vous à la gare routière de Naâma, avec une certaine personne nommée B. d'Oran avec qui il venait de faire connaissance, pour lui délivrer du produit «ASD KAMIKAR» pour les besoins de la contrefaçon, ont encore indiqué les services de la police, qui ont pu identifier ce Subsaharien portant les initiales A. A. né en 1979 et originaire du Nigeria.

Le mis en cause a été présenté au parquet qui l'a écroué pour faux et usage de faux, entrée illégale en Algérie, situation irrégulière, fabrication de faux billets, fausses déclarations. On ignore, cependant, si les vrais billets sont le fruit des faux billets, tout de même l'enquête suit son cours pour remonter la filière, conclut le communiqué de la PJ.

Grâce à la vigilance de la PJ, cette filière de faux monnayeurs a pu être déjouée, en mettant à nu sa tête pensante.

B. Henine

L'ex-maire d'Oran, Djellouli Nouredine, acquitté

Ce jeudi, l'ex-maire d'Oran, Nouredine Djellouli, a été acquitté et blanchi par la justice des chefs d'inculpation retenus en 2004 contre lui et qui lui avaient valu une condamnation à un an de prison avec sursis.

Le concerné affichait ce jeudi un grand sourire d'apaisement suite au délibéré. «En 2004, j'avais été condamné à un an de prison avec sursis mais à la suite d'un arrêt de la Cour suprême, suite à un pourvoi que j'avais introduit, j'ai été rejugé le 27 octobre et ce jeudi 17 novembre le délibéré me déclare acquitté !», a dit l'ex-maire d'Oran.

Pour rappel, Djellouli Nouredine a été le 15e maire d'Oran (FLN), élu durant la période 2002-2003.

En février 2004, l'ex-maire d'Oran avait été placé en détention provisoire avant d'être remis en liberté quelques semaines après. Inculpé, il avait été relevé de ses fonctions à la tête de l'exécutif communal conformément à la loi. Parmi les griefs retenus contre lui figurent la passation illégale de marchés et l'annulation des délibérations de l'assemblée communale. Il avait été condamné à un an de prison avec sursis par le tribunal correctionnel d'Oued Tlelat près la cour d'Oran.

Il n'avait cessé de crier haut et fort qu'il était victime d'un complot. Aujourd'hui, il se dit heureux de sa relaxe. «Enfin justice est rendue», dit-il.

Amel Bentolba

Publicité

AVIS DE RECHERCHE

Merah Merouane

âge : 33 ans, attardé mental, vu pour la dernière fois le 15/11/2011 entre Bir Mourad Raïs et les Vergers. Vêtu : baskets blanches, jean bleu, K-Way bleu-nuit.

Merci d'appeler le n° 0773 908 621

AVIS DE DÉCÈS

La famille Hired a l'immense douleur de faire part du décès de

Hired Nafaâ

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 19 novembre au cimetière de Réghaïa.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.»